

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(A TRANSMETTRE EN UN SEUL EXEMPLAIRE AU SPANC)

CADRE RESERVE AU SERVICE :				
N° de DOSSIER :	COMMUNE de :			
Exemplaire à conserver par le Pétitionnaire Exemplaire à transmettre à l'Entreprise / MC Exemplaire pour le S.P.A.N.C.	Suivi par : Fixe: 03 24 71 59 90 - 03 24 71 59 92 Port: 06 73 07 22 85 - 06 01 24 65 81 Mail: @syndicats-ballay.fr			
☐ 1 ^{ère} demande ☐ Demande	modificative, date 1ère demande :			
Documents à joindre à la présente demande : - un plan de situation permettant de localiser votre habitation, échelle 1/25000 à 1/50000. - un plan masse avec le schéma de l'assainissement envisagé, échelle 1/100 ou 1/200. - tout document technique ou règlementaire nécessaire au SPANC pour valider votre projet. - le cas échéant, une étude d'assainissement à la parcelle et/ou une étude hydrogéologique.				
1. Le propriétaire				
	perso :			
Adresse :				
	🖟 port :			
COMMUNE : E-mail :				
Adresse du lieu de réalisation du projet :				
CON	/MUNE :			
2. L'installateur				
NOM et Prénom :				
Adresse :				
	port :			
E-mail :				
CP / COMMUNE :				
3 Renseigner	nents sur la demande :			
3. Renseignements sur la demande : Cette demande est réalisée dans le cadre :				
☐ du dépôt d'un permis de construire				
du dépôt d'une déclaration préalable de travaux				
☐ de l'installation d'un dispositif d'assainissement sans dépôt de demande d'urbanisme				

	4. Caractéristiques des locaux	<u>C:</u>			
Habitation : □	Neuve				
Résidence princip	ale 🛘 Résidence secondaire 🗖 Autre	:			
	m² Nombre d'usager				
	nbre total de pièces principales :				
	es sont les pièces de vie de type chambre				
	e de type salle de bain, cuisine ou WC ne				
•	potable:				
	x pluviales :				
Destination des eaux	<u>C pidvidies</u>				
		la :			
5. Caractéristiques de la parcelle :					
-		Superficie: m²			
<u>Topographie :</u>	☐ Plat ☐ Pente supérieur à 5 cı	m/m (5%)			
Eau souterraine :	☐ Présence d'une nappe d'eau à moi	ns d'1 m de profondeur			
	☐ Présence d'un puits ou captage d'	eau déclaré en mairie pour			
	la consommation humaine dans un	rayon de 35 m			
Parcelle inondable :	□ oui □ non				
Si OUI , de quelle(s) o	rigine(s) ?				
☐ par remontée d	'eaux souterraines 🔻 🗖 par ruissellem	ent des eaux pluviales			
☐ par crue d'un co	ours d'eau, préciser lequel :				
	6. Type de sol de la parcelle				
Pédologie : (informa	tion indispensable pour le choix de la filière d				
Déterminée lors de l'étude de zonage d'assainissement (voir avec la Mairie)					
☐ Déterminée par ur	n bureau d'études (fournir copie de l'étude d'ap	otitude des sols)			
Perméabilité: Hauteur d'eau infiltrée:					
Déterminée lors de l'étude de zonage d'assainissement (voir avec la Mairie)					
Déterminée par un bureau d'études (fournir un exemplaire de l'étude de perméabilité)					
•	pétitionnaire par test de perméabilité (test	•			
	s ce dernier cas, le pétitionnaire engage t au SPANC concernant la perméabilité du t				
	ment non collectif avec le type de sol.	ciralii ci dono de radequation			
	·				
7. Captage d	'eau et inondations (à remplir après co	onsultation de la Mairie)			
	d'eau utilisé pour la consommation h				
	lispositif d'assainissement non collectif?				
Si OUI, ce captage est-il déclaré en Mairie en tant que tel :					
	·				
	- L'habitation se trouve-t-elle dans un périmètre de protection de captage AEP ? □ OUI □ NON (si OUI, est-il □ Immédiat □ Rapproché □ Eloigné)				
	,	pproché ☐ Eloigné)			
·	prévention du risque d'inondation ?				
Si OUI, la parcelle	est-elle incluse dans ce PPRI ?				

Rappel: les eaux pluviales	<u>aractéristiques</u>		
	ne doivent pas être	dirigées vers le	dispositif d'assainissement
PRETRAITEMENT:			dimensionnement
☐ Bac dégraisseur			I
☐ Fosse septique toutes	eaux		m3
☐ Préfiltre décolloïdeur	□ intégré à la fosse	□ séparé	I
☐ Auget basculant :			1
TRAITEMENT:	dimensio	nnement	
☐ Filtre à sable vertical d	rainé (sols argilo-limo	oneux)	m²
Dispositif nécessitant un exuto	, -	•	
☐ Tranchées d'épandage	à faible profonde	ur (sols limono-sa	bleux) ml
Infiltration des eaux usées trait	•	•	
☐ Lit d'épandage à faible			m²
Infiltration des eaux usées trait Tertre d'infiltration	base :	,	net : m²
Infiltration des eaux usées trait			IICt III
☐ Filtre à sable vertical n	•	ve (1011 3dd. 3 3)	m²
Infiltration des eaux usées trait	tées dans le sol en plac	ce (voir cadre 6)	
	• .		septembre 2009 sur l'ANC)
Dispositifs nécessitant un exut	•		•
	•		
☐ Autre (marque / modèle)	•		
☐ Poste de relèvement :			
- roste de relevement.		Ti	traitement
9. Engagement d	lu pétitionnaire	(A LIRE ATT	ENTIVEMENT)
Le pétitionnaire s'engage			,
			
		et des prescript	tions techniques contenues
dans les agréments et	•	on, d'utilisation	tions techniques contenues et d'entretien du dispositif
dans les agréments et d'assainissement choisi	et validé ci-dessus	on, d'utilisation	et d'entretien du dispositif
dans les agréments et d'assainissement choisi ⊠ respecter les règles tech	et validé ci-dessus nniques d'installatio	on, d'utilisation n du dispositif cl	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus.
dans les agréments et d'assainissement choisi ☑ respecter les règles tech ☑ respecter les prescriptio	et validé ci-dessus nniques d'installatio ns techniques des a	on, d'utilisation n du dispositif cl arrêtés relatifs à	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement.
dans les agréments et d'assainissement choisi ☑ respecter les règles tech ☑ respecter les prescriptio ☑ assurer le bon état de fo	et validé ci-dessus nniques d'installatio ons techniques des a onctionnement et le	on, d'utilisation n du dispositif cl arrêtés relatifs à bon entretien de	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement. e sa future installation.
dans les agréments et d'assainissement choisi ☑ respecter les règles tech ☑ respecter les prescriptio ☑ assurer le bon état de fo ☑ régler la redevance du c	et validé ci-dessus nniques d'installatio ns techniques des a onctionnement et le contrôle de concepti	on, d'utilisation n du dispositif cl arrêtés relatifs à bon entretien de ion et de réalisa	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement. e sa future installation. tion du S.P.A.N.C du S.S.E.
dans les agréments et d'assainissement choisi ☑ respecter les règles tech ☑ respecter les prescriptio ☑ assurer le bon état de fo ☑ régler la redevance du c	et validé ci-dessus nniques d'installatio ons techniques des a onctionnement et le contrôle de concepti 0,00€ HT et exigil	on, d'utilisation n du dispositif cl arrêtés relatifs à bon entretien de ion et de réalisa ble en deux frac	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement. e sa future installation. tion du S.P.A.N.C du S.S.E. ctions égales, conformément
dans les agréments et d'assainissement choisi I respecter les règles tech I respecter les prescriptio I assurer le bon état de for régler la redevance du control Redevance fixée à 250 aux modalités de l'article	et validé ci-dessus nniques d'installatio ons techniques des a onctionnement et le contrôle de concepti 0,00€ HT et exigil e 26-1-A-a.1 du règ n cas visite de cont	on, d'utilisation n du dispositif cl arrêtés relatifs à bon entretien de ion et de réalisa ble en deux frac lement du S.P.A rôle supplément	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement. e sa future installation. tion du S.P.A.N.C du S.S.E. tions égales, conformément A.N.C. taire, la redevance prévue à
dans les agréments et d'assainissement choisi I respecter les règles tech I respecter les prescriptio I assurer le bon état de for I régler la redevance du contra le l'article I régler, le cas échéant et l'article 26-1-A-a.2 du rè	et validé ci-dessus nniques d'installations ens techniques des a conctionnement et le contrôle de concepti 0,00€ HT et exigil e 26-1-A-a.1 du règ n cas visite de conte glement du S.P.A.N moins une semair	on, d'utilisation n du dispositif cl arrêtés relatifs à bon entretien de ion et de réalisa ble en deux frac lement du S.P.A rôle supplément N.C et fixée à 10 ne avant la fin d	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement. e sa future installation. tion du S.P.A.N.C du S.S.E. tions égales, conformément A.N.C. taire, la redevance prévue à 10,00€ HT. les travaux, afin de fixer un
dans les agréments et d'assainissement choisi I respecter les règles tech I respecter les prescriptio I assurer le bon état de formation de l'article I régler la redevance du contra le l'article 26-1-A-a.2 du rè l'avertir le S.P.A.N.C, au d'assainissement choisi I respecter les règles tech I respecter les règles tech I assurer le bon état de formation de l'article 250 de l'article 250 de l'article 250 de l'article 26-1-A-a.2 du règles avertir le S.P.A.N.C, au d'assainissement choisi I respecter les règles tech I respecter les prescription I respecte les prescription I respecter les prescription I respecte le	et validé ci-dessus niques d'installations techniques des anctionnement et le contrôle de conception,00€ HT et exigile 26-1-A-a.1 du règen cas visite de conteglement du S.P.A.Ne moins une semaintrôle des travaux, intrôle des travaux, in	on, d'utilisation n du dispositif cl arrêtés relatifs à bon entretien de ion et de réalisa ble en deux frac lement du S.P.A rôle supplément N.C et fixée à 10 ne avant la fin d	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement. e sa future installation. tion du S.P.A.N.C du S.S.E. tions égales, conformément A.N.C. taire, la redevance prévue à 10,00€ HT. les travaux, afin de fixer un
dans les agréments et d'assainissement choisi I respecter les règles tech I respecter les prescriptio I assurer le bon état de formation de l'article I régler la redevance du control de l'article I régler, le cas échéant en l'article 26-1-A-a.2 du rè I avertir le S.P.A.N.C, au rendez-vous pour le control d'assainissement choisi	et validé ci-dessus nniques d'installations ens techniques des a conctionnement et le contrôle de concepti 0,00€ HT et exigil e 26-1-A-a.1 du règ n cas visite de cont eglement du S.P.A.N n moins une semair entrôle des travaux, <u>i</u>	on, d'utilisation n du dispositif clarrêtés relatifs à bon entretien de réalisable en deux fractiement du S.P.A rôle supplément N.C et fixée à 10 mpérativement	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement. e sa future installation. tion du S.P.A.N.C du S.S.E. tions égales, conformément A.N.C. taire, la redevance prévue à 10,00€ HT. les travaux, afin de fixer un
dans les agréments et d'assainissement choisi I respecter les règles tech I respecter les prescriptio I assurer le bon état de for I régler la redevance du control le l'article I régler, le cas échéant en l'article 26-1-A-a.2 du rè I avertir le S.P.A.N.C, au rendez-vous pour le control l'article control le control le l'article control le	et validé ci-dessus nniques d'installations ens techniques des a conctionnement et le contrôle de concepti 0,00€ HT et exigil e 26-1-A-a.1 du règ n cas visite de cont eglement du S.P.A.N n moins une semair entrôle des travaux, <u>i</u>	on, d'utilisation n du dispositif clarrêtés relatifs à bon entretien de réalisable en deux fractiement du S.P.A rôle supplément N.C et fixée à 10 mpérativement	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement. e sa future installation. tion du S.P.A.N.C du S.S.E. tions égales, conformément A.N.C. taire, la redevance prévue à 10,00€ HT. les travaux, afin de fixer un
dans les agréments et d'assainissement choisi I respecter les règles tech I respecter les prescriptio I assurer le bon état de for I régler la redevance du control le l'article I régler, le cas échéant en l'article 26-1-A-a.2 du rè I avertir le S.P.A.N.C, au rendez-vous pour le control l'article control le control le l'article control le	et validé ci-dessus nniques d'installations ens techniques des a conctionnement et le contrôle de concepti 0,00€ HT et exigil e 26-1-A-a.1 du règ n cas visite de cont eglement du S.P.A.N n moins une semair entrôle des travaux, <u>i</u>	on, d'utilisation n du dispositif clarrêtés relatifs à bon entretien de réalisable en deux fractiement du S.P.A rôle supplément N.C et fixée à 10 mpérativement	et d'entretien du dispositif hoisi et validé ci-dessus. l'assainissement. e sa future installation. tion du S.P.A.N.C du S.S.E. tions égales, conformément A.N.C. taire, la redevance prévue à 10,00€ HT. les travaux, afin de fixer un

<u>10. Rejet des eaux usées épurées</u>				
Le propriétaire ou le Maire ACCORDE au pétitionnaire du projet d'assainissement non collectif, l'autorisation de se rejeter dans le milieu précisé ci-dessous :				
☐ Collecteur communal d'eaux pluviales ☐ Fossé				
☐ Cours d'eau : ☐ Tranchée superficielle de dispersion				
☐ Autre :				
☐ Dans un puits d'infiltration (Etude hydrogéologique OBLIGATOIRE)				
Délivré le : Par M				
En qualité de :				
Signature (cachet de l'organisme)				
IMPORTANT : les rejets en puisards ou puits perdus sont strictement interdits !				
11. Avis du S.P.A.N.C.				
Après examen de la demande d'autorisation d'assainissement non collectif pour votre				
projet d'habitation, nous émettons un avis :				
Motifs ou remarques :				
Le S.P.A.N.C :				
à : Signature :				
le :				
IMPORTANT : Conformément à l'article 19.1 du règlement du S.P.A.N.C, le présent avis a une durée de validité de deux ans à dater de sa signature. Passé ce délai, une nouvelle demande devra être adressée au S.P.A.N.C.				

Syndicat d'eau et d'assainissement du Sud-Est des Ardennes (S.S.E)

Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C)

2 Hameau de Landèves - 08400 BALLAY - Tél : 03 24 71 59 89 - Fax : 03 24 71 97 00